

Secrétariat général

Arrêté du 20 janvier 2006 fixant au titre de l'année 2006 la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement des ingénieurs des travaux de la météorologie

NOR : *EQUG0610270A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 04-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1976 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu l'arrêté du autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie et d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour le recrutement des ingénieurs des travaux de la météorologie, ouvert par arrêté susvisé, est composé comme suit :

Présidente : Mme Givone (Christiane), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Vice-présidente : Mme Renaudin (Marie-Geneviève), ingénieur des ponts et chaussées ;

Membres : M. Bourriane (Thierry), ingénieur des travaux de la météorologie ;

M. Celhay (Emmanuel), ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. Perret (Gilles), ingénieur des travaux de la météorologie ;

Mme Vincendon (Béatrice), ingénieur des travaux de la météorologie.

Article 2

En cas d'empêchement du président, Mme Renaudin (Marie-Geneviève) est désignée pour remplacer la présidente.

Fait à Paris, le .

*Le ministre des transports, de l'équipement,
du tourisme et de la mer,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la
recherche

et de l'animation scientifique et technique :

*La sous-directrice des affaires financières
et internationales,*

A. Desmarest-Parreil